Informations de base

2021/2113(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2020 : Budget général de l'UE - Médiateur européen **Subject** 8.70.03.10 Décharge 2020	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	GARCÍA MUÑOZ Isabel (S&D)	12/07/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive LENAERS Jeroen (EPP) CHASTEL Olivier (Renew) PEKSA Mikuláš (Greens/EFA) KUHS Joachim (ID) FLANAGAN Luke Ming (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

EMPL	Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI	Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AFCO	Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PETI	Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire

Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/06/2021	Publication du document de base non-législatif	COM(2021)0381	Résumé
14/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/02/2022	Vote en commission		
20/04/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0068/2022	
04/05/2022	Décision du Parlement	T9-0151/2022	Résumé
04/05/2022	Débat en plénière		
05/10/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2113(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/06606

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE699.018	17/12/2021	
Amendements déposés en commission		PE703.198	01/02/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0068/2022	20/04/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0151/2022	04/05/2022	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06001/2022	03/03/2022	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
	COM(2021)0381		

Document de base non législatif		30/06/2021	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0043/2022 JO C 430 25.10.2021, p. 0007	25/10/2021	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2022/1707
JO L 258 05.10.2022, p. 0133

Décharge 2020 : Budget général de l'UE - Médiateur européen

2021/2113(DEC) - 30/06/2021 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes consolidés de l'UE pour l'exercice 2020, dans le cadre de la procédure de décharge.

Analyse des comptes des institutions de l'UE : Médiateur européen

Les comptes annuels consolidés de l'Union européenne 2020 contiennent des informations financières relatives aux activités de l'année, à l'actif et au passif, aux recettes et aux dépenses des institutions, agences et autres organes de l'UE. Elles sont produites conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public.

La décharge est une décision du Parlement qui reflète ses conclusions au terme d'un processus, la procédure de décharge, sur la manière dont la Commission (et d'autres institutions et organes) s'est acquittée de sa tâche d'exécution du budget de l'UE.

La décision se fonde notamment sur les rapports de la Cour des comptes européenne, en particulier son rapport annuel, dans lequel la Cour fournit une déclaration d'assurance (DAS) sur la légalité et la régularité des opérations (paiements et engagements).

Exécution des crédits du Médiateur pour l'exercice 2020

Les crédits disponibles dans le budget du Médiateur pour 2020 s'élevaient à **12.348.231 EUR** et comprenaient 69 postes du tableau des effectifs.

- Le titre 1 (Dépenses relatives aux personnes liées à l'institution) s'élevait à 10.050.131 EUR.

- Le titre 2 (Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement) s'élevait à 1.899.200 EUR.

- Le titre 3 (Dépenses résultant de fonctions spéciales exercées par l'institution) s'est élevé à 398.900 EUR.

Le taux d'exécution (y compris les crédits reportés de 2020 à 2021) est de **94,9%** (contre 92,3% en 2019). Sur le total des crédits, 93,2% ont été payés.

Le montant des crédits reportés de 2020 à 2021 est de 215.896 euros (soit 1,7% du budget 2020) contre 323.410 euros reportés de 2019 à 2020 (soit 2,8% du budget 2019).

Par ailleurs, 74,31 % des crédits reportés de 2019 à 2020 ont été utilisés.

Les activités du Médiateur en 2020 ont été marquées par :

- son 25e anniversaire. Depuis sa création en 1995, le Bureau a traité plus de 57.000 plaintes, mené plus de 7.300 enquêtes et relevé les normes d'éthique et de responsabilité dans un grand nombre de domaines et d'institutions européennes;

- l'adoption d'une nouvelle stratégie «Vers 2024»;

- plusieurs enquêtes et initiatives sur la réponse de l'administration de l'UE à la situation découlant de la COVID-19;

- la transition réussie vers le télétravail à 100% pour tout le personnel et des procédures sans papier en réponse à la crise de la COVID-19;

- l'ouverture d'une enquête sur la manière dont l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) traite les violations présumées des droits fondamentaux;

- l'ouverture de 365 nouvelles enquêtes et la clôture de 392 enquêtes sur la base de plaintes;

- plusieurs enquêtes importantes liées à la transparence du processus décisionnel en matière d'environnement.

Décharge 2020 : Budget général de l'UE - Médiateur européen

2021/2113(DEC) - 04/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 612 voix pour, 4 contre et 14 abstentions, de **donner décharge** à la Médiatrice européenne sur l'exécution du budget du Médiateur européen pour l'exercice 2020.

Le Parlement a constaté que la Cour des comptes n'a relevé, dans le cas du Médiateur européen, **aucune déficience notable** lors de sa vérification des domaines liés aux ressources humaines et aux marchés publics. La Cour a estimé, sur la base de ses travaux d'audit, que les paiements relatifs à l' exercice 2020 pour les dépenses administratives des institutions, y compris celles du Médiateur, sont, dans l'ensemble, **exempts d'erreur significative**. Aucun problème spécifique concernant la régularité des opérations n'a été détecté par la Cour.

Dans sa résolution, adoptée par 611 voix pour, 8 contre et 18 abstentions, le Parlement a formulé les observations suivantes.

Gestion budgétaire et financière

En 2020, le budget du Médiateur s'élevait à **12.348.231 EUR** (contre 11.496.261 EUR en 2019 et 10.837.545 EUR en 2018). Le taux d'exécution en matière d'engagements (y compris les crédits reportés de 2020 à 2021) s'élève à **94,91%** (contre 92,33% en 2019) et 93,16% du total des crédits a été payé en 2020. Le Parlement a salué l'accroissement de l'exécution budgétaire annuelle du Médiateur malgré les difficultés rencontrées en raison de la pandémie de COVID-19.

Le Parlement a pris note de la réduction des crédits reportés de 2020 à 2021 qui s'élevaient à 215.895,65 EUR, soit 1,7 % du budget 2020, par rapport à ceux reportés de 2019 à 2020 (qui s'élevaient à 323.410 EUR, soit 2,8 % du budget 2019). La diminution des dépenses en raison de la pandémie a permis de dégager des ressources qui ont été réaffectées en vue de financer une partie des coûts liés au déménagement du bureau de Bruxelles (qui sera finalisé en 2021). Les députés ont salué la démonstration d'une utilisation efficace et optimale des ressources du Médiateur.

Gestion interne, performances, contrôle interne

Le Parlement a salué l'adoption, en décembre 2020, de la stratégie «Vers 2024» et a noté que le Médiateur a revu sa structure organisationnelle. Le Médiateur est invité à suivre les résultats des changements apportés à sa structure organisationnelle à long terme et à faire rapport sur ceux-ci. Le Médiateur a également développé une nouvelle série d'indicateurs clés de performance (ICP) qui ont pour la première fois été inclus dans le plan de gestion annuel pour 2021. Les députés ont salué l'obtention de résultats pertinents en matière de performances.

Le Parlement a félicité le Médiateur d'avoir réussi à **accroître le niveau d'efficacité du traitement des plaintes et des enquêtes** en prenant des décisions de recevabilité en un mois dans 98% des cas, en clôturant les enquêtes dans un délai de 6 mois dans 76% des cas ou de 18 mois dans 97% des cas.

Les députés ont pris acte de la tendance positive du taux d'efficacité en ce qui concerne le temps de traitement des plaintes, marqué par un délai moyen de 36 jours en 2020, tandis que le délai moyen de conclusion des enquêtes était de 133 jours. Il s'est félicité de la proportion accrue d'enquêtes ouvertes concernant des dossiers d'intérêt public, avec 65 enquêtes ouvertes en 2020.

En 2020, le pourcentage de plaintes relevant du mandat du Médiateur était de 34%; il était donc supérieur à l'objectif (33%), mais inférieur au niveau de 2019 (39%). Les députés ont noté avec satisfaction que le traitement efficace des dossiers a permis de reporter un nombre extraordinairement faible d'enquêtes (92) de 2020 à 2021.

Ressources humaines, bien-être du personnel et égalité de genre

Le Parlement relève qu'en 2020, le profil et la composition du personnel étaient très similaires à ceux de 2019, avec un total de **73 agents**, dont 37 fonctionnaires, 8 agents contractuels et 28 agents temporaires.

Les députés estiment que, sur la base de l'expérience liée à la pandémie de COVID-19, les politiques relatives aux régimes de travail hybrides devraient, s'il y a lieu, être réexaminées afin d'accroître la résilience et l'efficacité de l'institution tout en préservant le bien-être et la satisfaction des membres du personnel.

Le Parlement a relevé que la capacité du Médiateur à s'adapter rapidement à la pandémie de COVID-19 est largement due à sa capacité d'anticipation pour pouvoir continuer ses activités. Il a salué, à cet égard, l'approche adoptée par le Médiateur pour donner la priorité aux formations axées sur les questions liées à la gestion du télétravail généralisé, à l'amélioration de la communication et de la collaboration entre les membres du personnel et les responsables, et à la recherche d'un équilibre entre vie privée et travail à distance.

Au 31 décembre 2020, les hommes et les femmes étaient répartis comme suit: **66% de femmes et 34% d'hommes**, ce qui restait inchangé par rapport à 2019. Sur un total de 6 postes d'encadrement, 4 sont occupés par des femmes, qui occupent également les deux principaux postes d'encadrement supérieur.

Le Médiateur est invité à renforcer la diversité afin de faire du Médiateur un lieu de travail plus inclusif, notamment pour les personnes handicapées. Il est encouragé à poursuivre ses efforts pour parvenir à une répartition géographique acceptable, en tenant toutefois compte de la petite taille du bureau.

Cadre éthique et transparence

Le Parlement a salué la création d'une page spéciale sur l'intranet du Médiateur consacrée à l'éthique et à la bonne conduite, en particulier de l' inclusion des lignes directrices pour la mise en œuvre de la politique de lutte contre le harcèlement. Il a félicité le Médiateur d'avoir publié son programme sur son site web et d'avoir systématiquement utilisé le registre de transparence pour vérifier que les orateurs ou les invités intervenant lors des événements ou des réunions organisés par le Médiateur y étaient bien inscrits.

Les députés se sont félicités de la conférence organisée sur l'avenir du règlement (CE) nº 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents des institutions de l'Union, lors de laquelle le Médiateur a souligné l'importance du cadre légal permettant au public de demander des comptes à l'Union et appelé à sa modernisation.

Coopération interinstitutionnelle

Le Parlement a souligné l'importance pour le Médiateur de maintenir un niveau élevé d'échanges et de coopération avec le Réseau européen des médiateurs. Il a encouragé le Médiateur à conserver un rôle consultatif pour les plaignants et pour les membres du Réseau européen des médiateurs, en utilisant également les outils de coopération à distance déployés avec succès en 2020.

Enfin, le Parlement a félicité le Médiateur pour la série d'enquêtes et d'initiatives menées en 2020 sur la réaction à la COVID-19 au sein des institutions et agences de l'Union, qui ont aidé les services administratifs de l'Union à maintenir des normes particulièrement élevées de bonne administration, même en période difficile.